

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-417036

172606

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricole : 5529 Société : RMT

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MIRHIZEN Said

Date de naissance : 20/10/64

Adresse : Rue Bachir Lasley Des Prêches ETS 5 APE 14
Quartier La Famille Française Casablanca

Tél. : 06 69 19 76 09 Total des frais engagés : 200 DH + 300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Karim GHARBI
Ophtalmologue
Tel: 0522 75 11

Date de consultation : 12 AOUT 2023

Nom et prénom du malade : MESSOULI HABIB Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

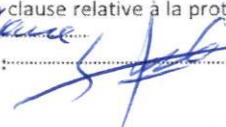
Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 21/08/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 AOUT 2023	rel	5	200000	INP : 0210602180
				Karim GHARBI Talmozoune 123-1

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE ISSAM <i>Opticien Optométriste</i> 81, Bd. Abid Rached Chellali (Ex. Hay Taxis) Sidi Bernoussi - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	16/08/2023					3200,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratique en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
25533411	21433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la professionnalisation.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. GHARBI Karim

SPECIALISTE

Maladies et chirurgie des yeux

Angiographie - Laser

Lentilles de contact



الدكتور غربي كريم

اختصاصي

أمراض و جراحة العيون

تصوير الأوعية - لازر

عدسات النظر

Casablanca, le :

fl. 18 / 83

الدار البيضاء، في

M. Nekhli
Habiba

Carte de l'opticien

CD 1 + 1,50 Myopie

CD 1 + 1,50 Myopie

Carte de l'opticien

CD 1 + 1,50 Myopie

OPTIQUE ISSAM
Opticien Optométriste
181, Bd Abida El Ghaffar (Ex. Hay Tark)
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél: 05 22 73 14 17

Carte de l'opticien

Dr. Karim GHARBI
Ophtalmologiste
Tél: 05 22 75 11 21

403، شارع سهيب الرومي (فوق استوديو ميلانو) منصور III - سيدى البرنوصي - الدار البيضاء
403, Bd. Souhaib Erroumi (Au dessus du Studio Milano) Mansour III - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 05 22 75 11 21

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik) -

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

IF : 54502520



نظارات عصام

Optique ISSAM

Casablanca, le 16/08/2023
M. DESSOULI
SIDI BABA

FACTURE N° 000111

Ordonnance de Mr. le Docteur

KAFI G MARBI

N° de nomenclature

VL. OD : axe - cyl -sph +150

Correspondant

OG : axe - cyl -sph +150

A la prescription

OD =

123

OG =

123

VP. OD : axe - cyl -sph +150

OG : axe - cyl -sph +150

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Montures Optique		70,00
2	Verres Lentilles semi-réflectantes anti-reflet +61		25,00
	Etuis		
Total (en)			320,00

La Présente Facture à la Somme de : *Très mal*

deux cent soixante

OPTIQUE ISSAM

Opticien Optométriste

181, Bd. Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17